



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Modalités d'accueil à l'internat



1. Inscription

L'inscription se fait en début d'année, en fonction des possibilités d'accueil. Sont pris en priorité les apprenants dont le domicile principal est éloigné géographiquement et ceux dont la situation personnelle et familiale le justifie.

2. Literie-trousseau

L'établissement met à la disposition de l'interne, un lit une place, un matelas et une housse de matelas.

L'interne doit se munir :

- d'un drap-housse
- d'un oreiller avec sa taie
- d'une couette
- d'une alèse pour matelas de 0,90 m
- d'un change de linge de lit tous les 15 jours
- d'un nécessaire de toilette et d'une paire de pantoufles (obligatoires)
- d'un cadenas solide

Les élèves auront leurs bagages marqués à leur nom.

3. Fonctionnement

L'internat fonctionne du dimanche soir au vendredi matin, selon des horaires détaillés dans le règlement intérieur.

Accueil du dimanche soir

Il est réservé aux élèves n'ayant pas la possibilité d'être au lycée pour leur première heure de cours le lundi matin. **Une demande écrite motivée, à joindre au présent dossier**, est nécessaire afin de déterminer les élèves prioritaires. Cette demande est valable pour l'ensemble de l'année scolaire. Tout changement est à signaler par écrit.

L'accueil se fait entre **21h et 22h**.

Avant et après ces heures, les élèves ne sont pas admis dans l'établissement, **ils demeurent sous la responsabilité des familles**.

La famille s'engage à téléphoner à l'établissement avant 21H00 pour excuser l'élève qui, **EXCEPTIONNELLEMENT**, ne peut rejoindre l'établissement (maladie, cas de force majeure...)

A noter :

* **Il n'y pas d'accueil à l'internat le soir d'un jour férié.**

* Dans les cas particuliers où les élèves internes rentrent à l'internat **un soir en semaine**, **l'accueil se fera au plus tard jusqu'à 19h30**, heure à laquelle tous les élèves montent au dortoir.